



.gestion d'appartement par XXXX (problèmes)

Par **jeanmi54**, le **03/01/2009** à **17:17**

nous avons acquis un bien neuf par l'intermédiaire d'I SELECTION sur BORDEAUX , construit par BOUYGUES (programme ODYSSEE). La remise des clés a eu lieu fin juillet, et depuis aucune location, pas de versement de carences, uniquement des promesses téléphoniques, tout devrait s'arranger!!!! Nous sommes décidés à nous battre!!!

Par **Yannick**, le **20/02/2009** à **20:53**

Bonjour,

J'ai le meme problème sur une residence situé à verdun sur garonne, peux-on rentrer en contact pour mener une action voir mobiliser d'autres personnes?

Yannick

Par **Br et Jo**, le **26/03/2009** à **21:16**

Nous avons exactement les mêmes problèmes et les mêmes réponses BP gestion Bordeaux. Nous avons relancé I Sélection vendeur du "packaging" (reçu le 25/03). Attendons la suite !!! Début mai, nous avons toujours les mêmes problèmes. L'auteur du 1er message, Jeanmi 54 peut'il nous dire s'il est dans la même situation, sinon comment en est-il sorti ? Merci d'avance

Par **laurhoul**, le **11/05/2009** à **17:47**

Bonjour,

J'ai également de gros problèmes avec BP gestion. Je leur ai confié un bien à gérer depuis Octobre 2007. Ce bien avait été acheté par l'intermédiaire de I-selection. Pour trouver des locataires nous avons dû mettre notre appartement en ligne sur internet. C'est une société qui n'honore pas les contrats pour lesquels elle est mandatée et je recherche l'ensemble des mécontents de bp gestion pour mener une action commune auprès de cette société mais aussi auprès de la FNAIN et de I-selection. Pour ceux que cela intéresse, j'ai un contact à I-selection et j'ai également engagé un avocat pour casser le mandat de gestion et engager un recours en justice pour récupérer les loyers dus. Je pense que trop de monde a été floué par ce mandataire et qu'il est temps de réagir. Néanmoins, si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas à me contacter.

Par **laurhoul**, le **14/05/2009** à **18:01**

A l'attention de YANNIC

Effectivement je suis partante pour une action commune. Il faudrait que nous puissions nous contacter. Moi aussi j'ai de gros problème avec BP. Par ailleurs, dans la brochure d'I-selection, il y avait tout un paragraphe vantant le sérieux de ce gérant. C'est purement de la publicité mensongère.
Laurhoul

Par **fredott**, le **18/05/2009** à **15:51**

Bonjour,

Mon appartement est géré par BP Gestion depuis plus d'un an et aucun soucis à signaler. Je dirai même que les personnes que j'ai rencontré dans cette agence ont fait preuve de beaucoup de sérieux et de professionnalisme.

Par **laurhoul**, le **19/05/2009** à **20:38**

Bonjour

Vous avez beaucoup de chance. Le fait d'être de la haute garonne et non loin de toulouse et peut-être un facteur positif. Quand vous êtes à l'autre bout de la France il est beaucoup plus difficile de prendre sa voiture et de faire le point avec le gérant. Tout se passe par mail, courrier recommandé et avocat. Pour information dans la co-pro où se situe mon appartement nous sommes huit avoir eu recours à BP gestion car la société faisait par un package vente -

location clé en main et nous sommes 8 à avoir actuellement recours un avocat pour non respect des clauses du mandat.
Donnez nous votre recette pour que cela fonctionne. J'attends votre réponse avec impatience.

Par **fredott**, le **19/05/2009** à **21:07**

Notre recette est simple. Je pense en effet qu'étant non loin de l'agence et du bien en location facilite les choses.

En suite, d'après ce que j'ai compris et à la différence de vous, mon bien est à Toulouse donc ils n'ont aucune difficulté à trouver un locataire. Alors que vous, en passant par un packaging, on vous vend non pas un bien mais un produit pour défiscaliser et ce genre d'opération est souvent très mal placée géographiquement donc beaucoup de difficultés pour louer...

J'ai un membre de ma famille qui a rencontré ce problème. On lui a vendu un apt pour défiscaliser en lui disant qu'il était en banlieue bordelaise alors qu'au final il était à plus de 30Km de Bordeaux sans aucune commodités aux alentours. Les commercialisateurs vous font des simulations avec des loyers qui sont souvent surévaluer. Mais une fois acheter, on vous demande donc de baisser votre loyer car ils ne trouvent pas de locataire mais ça se loue encore difficilement. Les commercialisateurs sous-évaluent également les charges de copropriété, donc de grosses régularisations la première année...

Donc voilà, pour moi le secret c'est surtout de ne pas faire confiance aux commercialisateurs ou de se déplacer sur site afin de voir la zone géographique et de comparer les prix avec d'autres biens. Et puis, je préfère également que mon bien soit géré par une agence de proximité.

BP Gestion en est une ... mais pour TOULOUSE...

Par **laurhoul**, le **20/05/2009** à **09:15**

Bonjour Fredott,

Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, être à toulouse arrange les choses. EN ce qui concerne la location nous ne sommes pas à notre 1er coup d'essai. Nous avons 5 autres biens par ailleurs que ce soit par parkaging ou non. Comme nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, nous avons particulièrement été très scrupuleux quant à l'emplacement, la non saturation du marché le taux de d'activité et de chômage de la région. Quant au loyer, les promoteurs vous promettent des merveilles mais c'est tout de même au propriétaire d'être réaliste et de réajuster le cas échéant. Malgré tout cela nous sommes insatisfait des services de cette société. Pour information, il a fallu que nous nous occupions nous même de la mise en ligne de la location de notre appartement pour déclencher la venue d'un locataire.....et je ne parle pas des loyers qui nous sont dus par non respect du mandat du gestion.....

Bonne journée.

Par **zegratman**, le **27/05/2009** à **16:41**

Côté locataire:

Cela fait maintenant 4 mois que je suis parti de mon appartement à Bordeaux, et toujours pas de caution de retour, ni même un courrier ou quoi que ce soit.

Coups de téléphone (10 min d'attente mini), lettre recommandée, rien n'y fait. Et je suis à 1300 km de Toulouse désormais !!!

J'essaye d'appeler de nouveaux demain ... matin : oui l'après-midi les appels contentieux ne sont pas pris !

allez, courage ...

Par **laurhoul**, le **06/06/2009** à **09:47**

Bonjour,

Je vois que les locataires et les propriétaires ont le même problème à savoir récupérer l'argent qui leur est dû. Pour ma part ce n'est pas une caution mais plus de 6 mois de loyer . Il serait souhaitable que l'ensemble des mécontents puissent agir ensemble. De toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu correspondre , il ya soit un problème de location et ou un problème d'argent.

Si cela vous intéresse nous pouvons effectivement nous contacter.

Cordialement

Laurhoul

Par **thierryBi31**, le **11/06/2009** à **19:20**

Bonjour,

Pour Zegratman, je te conseille de t'adresser à une association de consommateur. Ils te guideront dans les démarches à faire.

Nous avons aussi été dans un cas similaire au tien. A notre dpart, l'agence de loc nous demandait de payer un montant égal à la somme de la caution que nous devions récupérer, prétextant une régularisation de charge sur 6ans. A la suite des démarches entreprises sous le contrôle de l'association, nous avons finis au tribunal d'instance. Nous avons récupéré l'intégralité de la caution.

La procédure est un peu longue mais ça marche.

Par **thierryBi31**, le **11/06/2009** à **19:40**

Bonjour fredott,

Je suis aussi proche de Toulouse (20Kms) et j'étais sans soucis avec BPGestion tant que mon premier locataire n'avait pas décidé de partir (départ fin sept 2008). Pourtant j'aurais dû avoir la puce à l'oreille car à la dernière AG des copro, beaucoup de propriétaires exprimaient leurs mécontentement !

Bref, depuis sept 2008 je suis constamment sur leur dos pour qu'ils m'adressent les indemnités Carence Locative et aussi pour leur proposer des locataires. Ils ne s'occupent même pas du suivi de ces candidats. Ils sont injoignables au téléphone ou par mail. Vivement que je récupère mes loyers et je résilie le contrat avec eux. Je pense m'occuper moi-même de mon appart, habitant tout proche je pense que j'aurais moins de soucis.

Par **laurhoul**, le **12/06/2009** à **08:31**

Bonjour Thierry Bi31,

Bp gestion a oublié de me verser 6 mois de loyers ... rien que cela !!!! J'ai engagé un avocat pour rompre le mandat de gestion car évidemment il n'y a pas que les loyers par contre, je recherche une association sérieuse par laquelle je pourrais passer. Par ailleurs, je recherche à constituer ou rejoindre un collectif de mécontent des services de BP GESTION pour que nous puissions agir ensemble.
(0609948631)

Cordialement

Par **laurhoul**, le **12/06/2009** à **08:31**

Bonjour Thierry Bi31,

Bp gestion a oublié de me verser 6 mois de loyers ... rien que cela !!!! J'ai engagé un avocat pour rompre le mandat de gestion car évidemment il n'y a pas que les loyers par contre, je recherche une association sérieuse par laquelle je pourrais passer. Par ailleurs, je recherche à constituer ou rejoindre un collectif de mécontent des services de BP GESTION pour que nous puissions agir ensemble.
(0609948631)

Cordialement

Par **wallisbruno**, le **18/06/2009** à **07:43**

Bonjour à tous,

J'ai également le même problème avec bpgestion.

Cette société me doit 6 mois de carences locatives mais malgré ses différents courriers m'assurant le règlement, je ne vois toujours rien venir. Comble de tous, ils ne répondent même plus à mes mails et impossible d'avoir au téléphone un responsable.

Je me sens complètement démunie, d'autant que je n'ai pas la moindre idée de l'action à

donner.

Est ce que certains d'entre vous on fait appel à une association de consommateur ? si oui, laquelle ?

Je n'ai pas de gros moyen financier donc j'hésite à faire appel à un avocat.

Pour un 1er achat locatif, j'estime être complètement floué !!!!!

J'espère vraiment que vous pourrez éclairer ma lanterne.

Merci d'avance à ceux qui ont une réponse (ou tout du moins un début de réponse).

BON COURAGE A TOUS

Par **laurhoul**, le **18/06/2009** à **12:20**

Bonjour WALLISBRUNO

Je n'ai pas d'association à recommander . Par contre, je veux bien partager mon avocat avec plusieurs mécontents de BP GESTION et pourquoi ne pas monter une association de mécontents pour faire face à ces es.....s. Je pense qu'il faut se regrouper pour agir. Actuellement BP gestion a plusieurs affaires sur le dos , mais comme chacun agit dans son coin le gérant s'en sort avec les honneurs. Moi, je suis prête à constituer un groupe de mécontents .

(0609948631)

En restant à votre écoute

Cordialement

Laurhoul

Par **thierryBi31**, le **18/06/2009** à **21:32**

Bonjour Laurhoul,

Je pense que ton idée est pas mal, on pourrait partager les frais d'avocat.

Pour ma part, j'essaie de soutirer des informations à la société d'assurance qui couvre la carence locative (XXX). Au bout de mois impayés, j'ai contacté cette société qui m'a informé du dossier. J'ai ensuite recontacté BP Gestion et j'ai fini par obtenir les premiers 3 mois.

Maintenant, je refait le parcours pour qu'il me paye les deux derniers mois.

De plus, le syndic de copropriété m'envoie les appels de fond que ne peut plus honorer BP Gestion !!!

Dès que j'ai récupéré mes deux mois, je casse le contrat et je gère moi même. J'en ai plus que marre.

Donc, je suis partant pour me regrouper et essayer de monter un dossier contre BP Gestion.

Laurhoul, dans quelle région habites tu ?

Moi, je suis de Fontenilles (20Km de Toulouse).

Bonne soirée et à bientôt.
Thierry

Par **laurhoul**, le **19/06/2009 à 10:23**

Bonjour Thierry

J'habite au havre mais je suis très souvent dans la région de Cahors. Effectivement, je vois que nous sommes beaucoup à nous plaindre de ce cabinet dit de gestion. en ce qui concerne les assurances , j'ai fais exactement la même chose pour la carence . je me suis directement adressée à la société qui garantissait la la vacance de locataire. Pour les loyers impayés j'ai fait la même chose et là oh surprise.....BP gestion avait omis de prendre les garanties nécessaires en ce qui concerne le locataire et ceci sans nous le dire. Enfin un désastre , de plus le type est parti sans crier gare ! tout va bien ... par contre Bp gestion m'a facturé des mandatements de huissier dont nous ne savons rien et ceci à trois reprise et n'oublie pas de nous facturer des frais de gestion au dessus de la moyenne nationale.

Il est possible de me contacter au 0609948631 ou au 0235460310 (ligne directe bureau)
Pour l'avocat , effectivement serait l'idéal de se regrouper pour mener une action conjointe et faire face . Je pense que le mien serait OK. Il est spécialiste dans l'immobilier et les litiges mandants mandataires.

Au fait pour casser ton mandat fait très attention car tu dois avoir une obligation de 3ans et sans recours à un avocat , BP pourrait se retourner contre toi... nous avons failli en faire les frais.

Bonne journée

Laurhoul

Par **Bérénice2159**, le **26/06/2009 à 16:03**

Bonjour,

J'ai également acheté un Robien que je fais gérer par BPGestion. Carence locative non versée, aucun interlocuteur, aucun rappel suite à message, aucune réponse par mail.

J'ai appris par la standardiste que la directrice de BP Gestion, avait quitté le navire. Aucun remplaçant.

Quand on demande à qui envoyer un recommandé, pas de réponse. Il n'y a personne à bord!!!

J'ai envoyé cette semaine un recommandé à ... la direction (sans interlocuteur)!

Je vous suivrai volontiers dans le cadre d'une action collective.

Merci de m'informer des démarches à effectuer, et bon courage à tous!

Par **laurhoul**, le **28/06/2009** à **08:02**

Bonjour Bérénice

J'ai laissé mes coordonnées dans mes précédents messages.

C'est la valse des directeurs à BP gestion. De Toute façon, il n'y a aucune réponse au courrier. BP me doit 6 mois de loyersIl y a avait des promesses de recouvrement mais une fois que j'ai découvert qu'il n'avait pris aucune garantie sur la solabilité du locataire , pourtant le mandat de gestion stipulé qu'il devait le faire.... c'est la silence radio.

Je propose à tous les mécontents de constituer d'abord un courrier la FNAIM. Je veux bien me charger de jouer le relais, de recueillir le tout est de l'envoyer en bloc. La première démarche serait de réagir par rapport à leur référent immobilier. Par ailleurs, je serais OK pour partager mon avocat et monter un collectif.

N'hésitez pas à me contacter

Cordialement

Laurence

Par **laurhoul**, le **28/06/2009** à **08:05**

A tous !

J'ai les coordonnées de l'actionnaire principal de BP gestion ... je l'ai obtenu en fouillant dans les statuts de la société...

Je peux vous les communiquer ou envisager la même démarche que je vous propose pour la FNAIM

Cordialement

LAurhoul

Par **Br et Jo**, le **08/07/2009** à **22:41**

A toutes les victimes de BP Gestion

Nous attendons toujours le versement de 6 mois de carence locative de septembre 2008 à février 2009...(appartement livré fin août 2008)

La cession de BP gestion Bordeaux en avril dernier nous a permis légalement de choisir un autre gestionnaire. Celui-ci à trouvé un locataire sous quinzaine contrairement à BP gestion totalement incompetent dans ce domaine. Cela nous a évité le pire, l'impossibilité de défiscaliser au bout d'un an sans locataire, ce qui ne figure nulle part sur le projet immobilier qui nous a été remis par I-Sélection !

Nous avons envoyé plusieurs lettres recommandées à Toulouse et à I-Sélection , toujours sans réponses. Nous avons engagé un recours avec la protection juridique liée à notre assurance personnelle, mais nous sommes d'accord pour nous joindre à une action commune.

Nous avons également protesté auprès de la Caisse d'épargne qui nous a mis en relation avec son partenaire I-Sélection pour nous vendre un packaging "sans souci" censé produire rapidement des revenus locatifs...

Par **laurhoul**, le **09/07/2009** à **10:31**

Bonjour

J'ai laissé mon N° de portable dans les messages précédents, n'hésitez pas à me contacter.

Pour ce qui du recours juridique avec l'assurance. Est-ce que cela a fonctionné.

Je proposais également de mener une action auprès de la FNAIM. Je récolterais l'ensemble des courriers pour les envoyer conjointement.

J'attends de vos nouvelles

Sincèrement

Laurhoul

Par **laurhoul**, le **16/07/2009** à **12:06**

Bonjour à tous les floués de Bp gestion

Je vais envoyer mon dossier à l'actionnaire principal de Bp gestion ainsi qu'à la FNAIM. Je veux bien recueillir également vos courriers pour faire envoi groupé. L'envoi partira le 29 juillet 09.

N'hésitez pas à me contacter au 06 09 94 86 31. Je vous donnerai mon adresse mail et mon adresse perso

Bon courage à tous;

Amicalement

LAurhoul

Par **thierryBi31**, le **18/07/2009 à 18:33**

Bonjour,

Ma situation se décante. J'ai récupéré les clés de l'appart et j'y ai mis un locataire depuis le 15/07.

Ouf, quoi que je n'ai pas encore terminé avec l'agence BP Gestion car je compte récupérer les deux mois d'assurance qu'ils ne m'ont toujours pas versé.

Pour la petite histoire, j'ai envoyer la lettre de résiliation du contrat de gérance. Il l'ont reçu le 10 au matin et moi j'ai débarqué à l'improviste le 10 après midi pour récupérer les clés. Le 11 je faisais visiter l'appart à un couple et le 14 au matin je signais le contrat de location.

En fait, c'est sous les conseils d'une agence qui m'a appelé suite à l'annonce que j'avais passé sur Internet (elle voulait me prendre comme client et gérer mon appart). Elle m'a conseillé de ne pas attendre pour récupérer les clés car la période est propice pour trouver des locataires. Elle m'a fait remarquer à juste titre que cette agence n'avait pas fait son travail et qu'elle ne pourrait pas contester la résiliation.

Si mon expérience peut servir à quelqu'un tant mieux. Maintenant il me reste plus qu'à gérer mon appart tout seul comme un grand.

Bon courage à vous tous.

Thierry

Par **laurhoul**, le **18/07/2009 à 19:33**

Bonjour

Super , cela devrait fonctionner maintenant.

Moi, je vais débarquer chez BP dans quelque temps pour récupérer le dossier du locataire

Bon courage

Laurhoul

Par **jos6631**, le **22/07/2009 à 09:59**

bonjour

Mêmes pb que vous, Bp gestion gère mon appartement a saint-Girons, ils l'ont loué 5 mois depuis le début, et me doivent 6 mois de carence locative, et 3 mois de loyer. Quand je les ai au téléphone, ils me disent qu'ils s'en occupent..je pense voir un avocat (peut-être peut-on se grouper?)pour voir s'il est possible de casser le contrat, mais il faudra payer peut-être des indemnités. Les agences locales m'ont dit que ces appartements se louaient bien..mais Bp gestion a juste apposé un petit panneau sur la résidence, et enlevé sa pub sur Se loger.com.Et quand je leur envoie des gens trouvés sur internet, ils ne font pas visiter mon appartement

mon mail est jos6631@hotmail.com, plus pratique pour discuter

thierry, comment avez-vous fait pour casser votre contrat de 3 ans avec eux? merci

Par **laurhoul**, le **22/07/2009 à 11:34**

Bonjour,

Suite à ma proposition de regrouper les courriers pour un envoi à la FNAIM et à l'actionnaire principal de BP gestion fin juillet 09 , plusieurs personnes m'ont contactée.

Pour que nous puissions échanger plus facilement je vous laisse mon adresse mail :
laurence.houllemare@ac-rouen.fr

je vous rappelle mon téléphone : 06 09 94 86 31.

par ailleurs, j'ai un avocat que je suis prête à partager afin de renforcer notre action

Bon courage à tous

laurhoul

Par **thierryBi31**, le **22/07/2009 à 23:24**

Bonsoir,

Mon contrat était de 1 an, donc j'ai résilier avant le préavis de 3 mois.

Dans tout les cas, l'agence qui m'a conseillé de récupérer les clés, me disait que BP Gestion avait obligation de résultat et donc que je pouvais leur demander des comptes concernant la recherche de locataire.

A+

Thierry

Par **laurhoul**, le **23/07/2009** à **10:33**

Thierry

Vous avez eu beaucoup de chance , un an de contrat, quelle veine. Depuis que j'ai laissé mes coordonnées sur le site j'ai eu plusieurs appels et nous avons des contrats de trois ans. Effectivement, BP a une obligation de résultats. C'est la raison pour laquelle dès que nous mettons notre bien sur le net, BP trouve un mytérieux intéressé et déclanche la location et ceci à n'importe quel prix ... au dépend du propriétaire car BP ne s'assure pas de la solvabilité de l'intéressé.... donc lorsque les loyers sont impayés l'assurance ne marche pas je me demande vraiment si le locataite était réel.....

Cordialement

Laurence

Par **jos6631**, le **23/07/2009** à **10:44**

non seulement ça, mais pour ma part, ils ont loué 2 fois à des locataires qui ne restent que 2 mois, mystère quand à leurs critères, en effet...j'envoie aujourd'hui par mail à Laurhoul un historique de mes déboires avec Bp gestion..

Par **laurhoul**, le **02/08/2009** à **19:36**

Bonjour,

Pour les mécontents de BP qui souhaiteraient agir, vous pouvez continuer à me transmettre l'historique de vos déboires. Je les transmettrai comme promis à la FNAIM et à l'actionnaire principal de BP

Bon courage à tous

LAurhoul - 0609948631

Coordonnées dans le message précédant

Par **losco95**, le **19/12/2009** à **17:20**

Bonjour à tous,

j'ai lu vos mails et je suis dans le même cas que vous . Tout d'abord, on nous fait miroiter qu'a la fin de la livraison de notre appartement (février 2008), qu'il y aura un locataire de suite (ce qui est totalement faux). Le mien est venu à partir de juin 2008. Bien entendu, je pensais que

grâce à l'assurance à laquelle j'avais souscrit, j'étais hors de danger côté financier. Mois après mois, j'attendais d'éventuelles indemnisations, mais rien n'est arrivé. Après de multiples coups de fil, ou il est très dur de joindre les personnes responsables de vos dossiers (une grosse galère!!), j'ai reçu mes indemnisations entre février 2008 et juin 2008. Mon locataire quittait son logement en avril 2009. Voilà la situation aujourd'hui, l'appartement n'est reloué que depuis décembre 2009 (faite le calcul!!), je n'ai reçu ni le loyer d'avril 2009, ni les carences locatives de mai à décembre 2009. Et maintenant je suis chez une autre société qui s'appelle AVANTIM car BP gestion n'arrivait plus à gérer certains logements (c'est ce qu'ils ont dit en tout cas). Depuis, lorsque j'essaie de joindre BP gestion, tout a changé, ce n'est plus BP gestion mais LP promotion et pour joindre le service, le numéro a changé et personne n'est au courant du dossier. Les réponses en général sont : "rappeler plus tard", "laisser vos coordonnées, et on vous tient au courant" etc.....et bien sûr je n'ai aucune réponse. Voilà ma galère, je suis dans le désarroi total. Mes questions sont les suivantes :

- Avons-nous un recours contre ces gens malhonnêtes de manière à ce qu'il respecte leur engagement?
- Il y a-t-il un collectif ou une association qui existe pour lutter contre ce genre de désagrément car j'ai vraiment l'impression d'être seul contre cette société, et je suis sûr que nous sommes très nombreux dans ce cas?

Ceci est un appel au secours.

- Quelqu'un connaît-il la société AVANTIM?

En attendant vos nouvelles. Merci d'avance

b.Gilbert

Par **losco95**, le **28/12/2009** à **09:32**

Bonjour pascaloune,

Tout d'abord merci d'avoir répondu à certaines de mes questions. Je tiens à vous mettre en garde par rapport à cette société. Au début j'étais dans la même situation que vous, pas de locataire, et retard des indemnisations des carences locatives. On vous fait croire que la location se fera rapidement, mais c'est bien plus compliqué que ça, il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte notamment : - le lieu ; si ce n'est pas trop éloigné de la ville et que les moyens de transport soient faciles d'accès.

- Le logement ; Il faut savoir que certains promoteurs ont fait beaucoup trop de logements par rapport à la demande.

Quant à votre conseiller fiscal, je ne sais pas si vous lui faites entièrement confiance, mais je vous conseille de prendre des renseignements par vous-même pour avoir un maximum d'information.

Le mien m'a dit qu'il n'avait aucun souci avec ses clients lorsque je lui ai fait part de mes problèmes. J'ai vraiment eu le sentiment de me faire caresser dans le sens du poil. Je ne veux pas tomber dans la paranoïa, mais depuis cette acquisition j'ai eu beaucoup de mauvaises surprises. Alors je vous dis, MEFIANCE. Tenez-moi au courant, si il y a du nouveau dans votre situation.

Bonne chance.

Par **liliade31**, le **28/12/2009** à **17:41**

Bonjour à tous, une personne voulais savoir s'il vallait mieux choisir Avantim ou Square Habitat comme nouveau gestionnaire. Et bien je vous conseille vivement Avantim. Square Habitat, n'est guerre mieux organisé que BP Gestion.

Avantim, met reellement tout en oeuvre pour la mise en location et les candidats locataires sont scrupuleusement étudiés avant d'être mis en place dans le logement. Le risque 0 n'existe pas, mais en tout cas, choisir Square c'est repartir comme avec BP!!

Bonne chance

Par **zezito**, le **04/01/2010 à 16:22**

Bonjour à toutes et tous,

Permettez moi d'apporter ma pierre à l'édifice. J'habite la région parisienne et après avoir été démarché par un conseiller en fiscalité travaillant pour une filiale de Prestige Finance (société qui a disparu dans la nature depuis) j'ai acquis un appartement en 2006 à Saint Giron en Ariège pour une livraison fin 2007 (finalement elle a eu lieu en janvier 2008). C'est à ce moment là que les ennuis ont débuté.

Tout comme vous, BP Gestion était à la fois le syndic et l'agence de location. Après plusieurs mois sans locataire, je reçois une lettre de leur part me demandant si j'accepte une baisse du loyer. M'étant rendu compte que si je n'acceptais pas cette baisse je ne louerais pas l'appartement j'ai dit oui. Ca n'a rien changé. Et pour cause j'ai appris plus tard que BP Gestion rejetait systématiquement tous les dossiers de locataires apportés par les agences locales au détriment de l'intérêt du propriétaire. En mai 2009 après avoir passé de multiples coups de fil et adressé plusieurs e-mails, l'une des employées de BP Gestion m'a conseillé de résilier le mandat et de m'adresser à une agence locale. C'est ce que j'ai fait. La nouvelle agence située dans la commune du bien que j'ai acheté m'a trouvé un locataire en moins de 2 mois.

Maintenant mon souci est tout autre. BP Gestion ne me doit pas d'argent (on m'a versé les sommes au titre de la carence locative de 6 mois) mais ne m'ayant pas trouvé de locataire pendant plus de 12 mois, ils m'ont mis dans une situation difficile avec les services fiscaux. En effet, pour que le dispositif de Robien soit activé il faut un locataire dans les 12 mois or mon appartement n'a été loué que plus de 18 mois après. Heureusement, en insistant et en démontrant que l'appart a toujours été laissé sous mandat de location et jamais occupé par le propriétaire ou un membre de sa famille, les impôts acceptent souvent de ne pas annuler la défiscalisation.

Ayant besoin d'éléments prouvant que BP Gestion avait bien fait le nécessaire pour trouver un locataire j'ai contacté LP Promotion aujourd'hui et la personne que j'ai eu au téléphone m'a indiqué que BP Gestion n'existe plus et qu'aucun de ses dossiers (au sens matériel du terme) n'a été repris. J'espère que les services fiscaux se contenteront des courriers que j'ai reçus et ne me demanderont pas une copie des annonces.

Voilà pour mon apport.

Par **liliade31**, le **05/01/2010** à **15:07**

bonjonr zezito,

je vous conseille de vous rapprocher de St Georges Promotion, qui peut être aura des éléments concernant la mise en location, peut être y trouverez vous des copies des annonces passées par BP GESTION. Les journaux ayant diffusés vos annonces sont les suivants : Paru Vendu (édition du 09) et le site Se Loger.com

Je ne sais pas si cela peut vous aider....

Par **claverie**, le **12/01/2010** à **12:21**

Cela fait un mois que j'attends le remboursement de mon dépôt de garantie (1500euros).
Personne ne répond au téléphone ! Je viens d'envoyer un recommandé. Je n'ai jamais eu de retards ni d'impayés durant les 8 ans de location!!!!

Je suis dégoutée

Nb : l'état des lieux est ok

Après la lettre je ne sais pas quel recours je peux avoir!!!!

Par **liliade31**, le **12/01/2010** à **14:46**

bonjour claverie,

Le gestionnaire a deux après l'état des lieux de sortie pour vous restituer la caution. Si ce dernier ne le fait pas dans les temps, alors vous pouvez demander des indemnités par jour de retard en plus de la totalite de votre depot de garantie. Je vous invite vivement à vous rapprocher de l'ADIL Toulouse, où vous aurez la marche à suivre pour la récupérer.

CDT

Par **caroflouée**, le **27/01/2010** à **18:45**

Je suis dans le même cas que vous et je n'arrive plus à trouver un interlocuteur.Bp gestion a enfin loué mon appartement à Vichy en novembre,j'ai touché un loyer et un état de gestion et depuis plus rien et surtout aucune info .Je téléphone à LP promotion qui me balade mais je ne sait même pas à qui m'adresser .

Les personnes qui avaient les mêmes soucis ont-elles des réponses actuellement?

Par **losco95**, le **08/02/2010** à **17:08**

Bonjour à tous,
j'ai le même problème que vous vis à vis de bp gestion(qui s'appelle maintenant lp promotion). Ils me doivent 7 mois de loyers à cause des carences locatives. Je leur téléphone, il n'y a personne qui est capable de donner des renseignements sur mon dossier. J'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception leur expliquant mon mécontentement et je n'ai eu aucune réponse, ce qui est irrespectueux. cela est inacceptable, trop c'est trop. Je propose à tous les mécontents de créer un collectif. Je n'ai pas beaucoup de moyens financiers pour prendre un avocat mais je pense qu'il y a des associations qui peuvent nous aider. Depuis le début, on se fait ballader par cette société qui s'en met plein les poches et qui nous laisse dans notre désarroi. Il ne faut pas se laisser faire, et nous battre. Ces personnes malhonnêtes qui profitent de la crédulité des gens m'insupporte. Je propose une prise de contact entre nous et que chacun d'entre nous se renseigne sur les recours possible. Plus nous serons nombreux et plus nous aurons de chance de faire plier cette société malhonnête.
Je vous laisse mes coordonnées : Mr BORNE Gilbert
email : loso95_@msn.com

Par **losco95**, le **08/02/2010 à 17:28**

Bonjour à tous,
Je cherche des personnes qui sont propriétaires d'appartements ou de maisons dans le domaine de la cour du sommelier au lieu dit daupin à GALGON (33133). C'est une belle résidence qui est très mal gérée par le gestionnaire. cette société fait ce qu'elle veut du fait qu'il n'y ait aucuns propriétaires sur place. Malheureusement la plupart des propriétaires ne se donnent pas la peine passer voir leurs biens immobiliers en pensant que leur investissement est bien géré. C'est pour cela qu'il est important que les différents protagonistes se mettent en contact pour modifier cette gestion, il y a un peu près 150 logements. La résidence est neuve, et pourtant il y a beaucoup de dysfonctionnement (portail toujours en dysfonctionnement, pas de gardien...).

Si vous avez entendu parler de ces logements par un proche ou un ami, ou si vous êtes un de ces propriétaires, contactez moi car il y a beaucoup de choses que le gestionnaire ne vous explique pas par rapport à cette résidence, et malheureusement, elle se poursuit de mois en mois.

Je vous laisse mes coordonnées : Mr BORNE Gilbert
Email : losco95_@msn.com
tél : 06 68 15 10 80.

Plus nous serons nombreux, et plus nous aurons un moyen de pression sur ce gestionnaire, pour qu'il fasse son travail correctement.

Par **BPVICTIME**, le **08/03/2010 à 10:04**

Bonjour,

j'ai moi même un bien à Castelnau d'Estrefonds. Date de réception 25/03/2008, date de location 01/09/2009 et aucune indemnité d'aucune sorte.
Je signale à TOUS ceux qui sont victimes de ces escrocs potentiels que la partie locative de

BP gestion arrête son activité et propose de passer en gestion locative dans une autre agence qui n'est autre qu'une émanation du même groupe.

Pour ce qui est des carences dues, il m'a été répondu que mi mars, les débiteurs auraient du concret.

Mais comme ils ne sont pas à une promesse prêt, je suggère de faire une action collective.

Un avocat pourrait il regrouper toutes ces réclamations et les porter par la voie juridique?

BM/

Par **mikamix**, le **01/04/2010 à 19:17**

Bonjour à tous,

Je viens de tomber sur ce forum en cherchant des renseignements sur LP Promotion...

Je suis actuellement à la recherche d'un studio et sur le point de prendre en location un appartement géré par LP Promotion...Cet appartement se situe dans une résidence neuve de VERNON (27)...la résidence est plutôt pas mal, même si elle est un peu à l'écart du centre-ville...l'appartement en lui-même est bien équipé et le loyer correct...

Mais voilà, après avoir parcouru ce forum je commence à me poser des questions...Surtout qu'habitant en Normandie, le fait d'avoir à faire avec une agence de Toulouse me laisse perplexe...D'après vous qu'est-ce que je risque en louant chez LP Promotion?

Merci d'avance pour vos conseils...

Par **liliade31**, le **02/04/2010 à 14:53**

Bonjour Mikamix,

Pour répondre à votre question qu'est-ce que je risque à louer avec LP, la réponse est rien. Si l'appartement est sympa et qu'il vous plaît alors où est le pb. Que votre bailleur soit à Toulouse ou ailleurs ça ne change rien, si vous payez votre loyer. J'ai déjà été locataire chez eux et tout c'est très bien passé. Les forums c'est très bien mais attention il y a à boire et à manger.

bonne continuation

Par **mikamix**, le **02/04/2010 à 16:19**

Bonjour Liliade31,

Merci pour votre réponse...

En posant cette question je pensais notamment aux difficultés évoquées dans le forum pour récupérer la caution après départ ou à tout autre problème (fuite plomberie, etc...) qui nécessiterait une intervention de leur part...

Mais en effet pour un locataire les risques sont moins élevés que pour un propriétaire...

Par **investisseurfloué**, le **22/04/2010 à 13:12**

a boire et à manger ?? ce qu'il faut pas lire....vous etes envoyez par le pdg de LP promotion ??

lp promotion et bp gestion sont meilleurs dans l'escroquerie et le silence que dans le serieux et la competence...

toujours pas reçu mes carences locatives de vichy..pas fini de me rembourser mes frais intercalaires...je trouve 20 locataires potentiels sur le bon coin quand le commercial de lp location ne fait rien depuis 6 mois.

gardez votre argent fuyez cette société !! je cauchemarde depuis 2 ans avec eux !

Par **jennycaz**, le **18/06/2010 à 03:32**

avis loc de lp et bp

Je suis actuellement loc dans une rce avantim qui au debut qu'en je suis rentré était une rce bp gestion.

au debut tous c'est très bien passé, mais au fil du temp tous c'est dégringolé!!!

1 er : Mon ami je c'est grosse erreur ne prété pas attention à ses relevé de comptes mais bp gestion lui a prélevée 853€ sur 2 mois alors que le loyer est de 640€

Bien sure nous sommes au smic cela nous a mis dans le rouge ce qui a était donc malheureusement était prejudiciable pour nous, comme notre proprio ce que nous concevons nous sommes en retards de 3 loyers.De plus j'ai de quoi justifié , mais avantim nous demande le mois de juin 09 alors que nous l'avons régler preuve relevé de compte mais que de stress

2eme: De ce fait nous avons reçu une lettre dhuissier comme ça dans la boite à lettre qui stipule que depuis le 21/12/09 le bail à était résilier alors que nous n'avons jammais était au courant de plus les prélèvements sont quand même passé a ce jour que dois je faire? réglé je c'est nous voulons demander un paiment sur plusieurs mois mais les discussions sont assez fermées du fait que avantim ma nouvelle agence n'a pa recupéré les dossiers complet d'ailleur j'ai oublié mais il nous demande la caution chq remis le jour de la remise des clefs en aout rdv au tribunal

PENSEZ VOUS POUVOIR ME RENSEIGNER????

JENNY BORDEAUX

Par **auddeleglise**, le **02/07/2012** à **21:10**

Bonjour,

Nous avons acquis un appartement à Toulouse Balma "résidence la tourmaline", gérée par Privilège Hotel & resorts, filiale de Lp Promotion. Depuis la livraison effectuée fin janvier 2012, nous n'avons perçu aucun loyer.

Nous avons signé un bail commercial avec eux, à revenu garanti... d'autres personnes sont-elles dans notre cas ? nous cherchons des propriétaires dans notre cas afin de mener un action commune.

Mr Deleglise

Par **auddeleglise**, le **02/07/2012** à **21:11**

Bonjour,

Nous avons acquis un appartement à Toulouse Balma "résidence la tourmaline", gérée par Privilège Hotel & resorts, filiale de XXXX. Depuis la livraison effectuée fin janvier 2012, nous n'avons perçu aucun loyer.

Nous avons signé un bail commercial avec eux, à revenu garanti... d'autres personnes sont-elles dans notre cas ? nous cherchons des propriétaires dans notre cas afin de mener un action commune.

Mr Deleglise

Par **Collect**, le **13/10/2012** à **08:13**

Bonjour auddeleglise

avez vous reçu votre loyer depuis ?

Par **toulousesgb**, le **30/09/2013** à **21:01**

Idem avec XXXX

Bien immobilier acheté en 2012 sur l agglomeration toulousaine.

Bilan:

Tres mauvais promoteur.

Aucune communication, aucun suivi, aucune gestion des travaux...

Bien bas de gamme à prix élevé. attention aux commerciaux avec leur belle plaquette commerciale, qui vous font miroiter "la super affaire"et qui vous conforte dans le fait qu acheter un bien en VFA avec eux vous assurera toute tranquillité. Car c est tout le contraire 6

pages de reserves à la reception qui ne sont toujours pas levées 8 mois apres la remise des clés, aucune optimisation du logement (vente sur plan)...cumulus dans le salon, infiltration d eau dans les murs, biens d équipement en panne pas réparé...etc.

Surtout ne pas acheter de bien avec ce promoteur

XXXX à fuir !

Par **STANLEYWILDE**, le **25/04/2016** à **23:41**

Nous somme également légion à s'être fait arnaqués par SELECTION et la caisse d'Epargne sur l'achat de studette "LE CURTISS" loi censé Bouvard LMNP LE BLANC-MESNIL avec défaut de conseil non paiement des loyers parfois 2 trimestres c'est intolérable nous sommes tous endettés.

nous sommes 140 investisseurs floué et APART CITY l'exploitant se sert de notre argent pour s'enrichir perso

Pourriez vous nous mettre en relation avec des personnes qui ont acheté ?

dans des residences commercialisées par I-SELECTION & LA CAISSE D EPARGNE afin de se coaliser pour une assignation de grande envergure contre ces bandits en cols blancs

Vous pouvez me joindre sur le xxx (par messagerie personnelle)

nous avons besoin de témoins

Cordialement

Stanley WILDE

Par **STANLEYWILDE**, le **27/04/2016** à **07:00**

toutes les personnes ayant acheté à SELECTION NICE merci de me contacter sur xxxxxx@xxxxxx.fr

nous envisageons de créer une association afin de nous solidariser dans une action commune de grande envergure il faut que les agissements de ces escrocs cessent

cordialement à tous

stanley

Par **morobar**, le **27/04/2016** à **09:22**

Bjr,

L'action commune doit obligatoirement passer par une des 16 associations agréées pour cela. Sinon vous serez dans l'obligation de choisir certes un ou plusieurs avocats communs, mais ouvrir des actions individuelles.